DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

Colléges.

COLLÉGE DE LIGNY.

D. 1. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1427-1782. — Reconnaissance au profit du collége et Maison-Dieu de Ligny, par Warnesson Roton, d'un cens de 3 gros, sur une pièce de terre à Millonval (1427). — Acquisition par l'Hôtel-Dieu d'une pièce de vigne moyennant 174 francs Barrois. Cette somme est donnée par haute et puissante dame Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Ligny, pour la fondation d'une messe qui se doit dire tous les dimanches en l'honneur de sainte Marguerite (1568). — Arrêt du conseil d'Etat qui autorise le principal du collége de Ligny à placer à constitution divers capitaux remboursés à cet établissement ainsi qu'une somme de 2,708 livres provenant de la vente du quart en réserve du bois dudit collége. — Etc.

D. 2. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1481-1781. — Baux des gros et petits gagnages de Ligny et Givrauval. — Bail par Claude Chiffaudel, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Ligny, assisté de Didier Lancemen, prêtre prébendé dudit Hôtel-Dieu, à Jean de Heivillers et à Jacques Lépinard, de diverses pièces de terre et pré, notamment du Champ-Dieu joignant la forge de Renoye (d'Ornois), 1595. — Autre bail des mêmes immeubles à Claude Mercier, tenant la poste pour le Roi, à Ligny, 1606. — Déclaration des biens appartenant au collége et Hôtel-Dieu de Ligny.— Reconnaissance par les détenteurs de vignes, situées au pont de Givrauval, chargées de cens envers le collége. — Etc.

D. 3. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier ; 1 plan ; 1 sceau.

1572-1781. — Jean de Naix, lieutenant en la gruerie de Ligny, est garde du scel du tabellionage du comté, 1596. — Bail du pré de la Gravière ; arpentage et plan de cette propriété. — Baux des prés dits grand et petit Brouillot ; des terres et prés derrière le parc. — Amodiation d'un pré appartenant à l'Hôtel-Dieu et collége de Ligny, à cause de la chapelle de Saint-Jean-de-froide-entrée qui y a été réunie. — Sceau du tabellionage de Ligny. — Etc.

D. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1589-1775. — Bail d'une chènevière située devant la porte du Pierge, à Ligny. — Didier Clausse, chanoine de Ligny et chapelain de la chapelle Monsieur Saint-Jean-de-froide-entrée, dite des malades, laisse à perpétuité à

Jean de Naix, lieutenant en la gruerie de cette ville, un jardin à arbres situé sous la côte de la bannière, devant la porte de Velaines. — Antoine Vauld, chapelain de la chapelle Dame Asseline, fondée en l'église collégiale Notre-Dame de Ligny, laisse à bail une vigne appartenant à cette chapelle. — Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Ligny, amodie pour 3 ans et 4 mois, à maître Claude Chiffaudel, prêtre, chanoine de Ligny, les revenus de la Maison-Dieu de cette ville, la rente de 1,200 francs pour le collége à prendre sur la terre de Tréveray et le revenu de la chapelle Saint-Jean-de-froide-entrée, dite des malades, à charge de nourrir, loger et chauffer « bien honestement et équitablement » le principal et deux régents du collége, de nourrir les trois « sepminards qui sont de présent au collége » et leur fournir par an, une robe et un bonnet ; de payer les gages dus au dit principal et régents, de faire faire les services dus en l'église de la Maison-Dieu Sainte-Marguerite et en la chapelle dite des malades (1589). — Etc.

D. 5. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 1 sceau, 1 plan.

1354-1784. — Acquêt par les frères et servants de la Maison-Dieu de Ligny, pour et au nom de leur maison, à Jennette la mareschande, veuve de Jacos Renault, d'une pièce de terre sur le territoire de Velaines (1354). — Laissée à cens par le maître et administrateur du même établissement, d'une maison sise à Velaines, moyennant 10 gros par an. — François Raulin, de Marson, remplit les fonctions de prévôt de Ligny, en 1432. — Baux des biens appartenant au collége de Ligny, sur le territoire de Velaines et de Tronville. — Procès-verbal d'abornement du petit gagnage appartenant audit collége sur le territoire de Velaines. — Etc.

D. 6. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1325-1785. — Warin de Boncourt, écuyer, seigneur de Tronville, confirme avec Valerans de Luxembourg, comte de Ligny, son seigneur suzerain, la donation faite, en 1305, à la Maison-Dieu de Ligny, de divers héritages situés au territoire de Tronville (1325). — Jehan Boucher, vicaire à Tronville, reconnaît qu'il a eu tort de s'emparer de la récolte d'un champ d'orge, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Ligny. — Antoine de Luxembourg, chevalier, bâtard de Brienne, seigneur des Espaignes, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Ligny, est garde du scel du tabellionage de cette ville (1529). — Il a pour successeur, en 1530, Estienne, bâtard de Ligny, seigneur de Bettancourt, Braulx, etc. — Transaction et accord entre les maîtres et prébendés de l'Hôtel Dieu de Ligny, et Etienne de Dompgermain. — Contrats de rentes constituées au profit du collége de Ligny, par divers habitants de Tronville. — Etc.

D. 7. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1363-1789. — Déclarations relatives au partage des dîmes de Tronville. — Rôles et terriers des gagnages appartenant au collége de Ligny sur le territoire dudit Tronville. — Reconnaissance, au profit de l'abbaye de Saint-Léon, de Toul, par la Maison-Dieu de Ligny, d'une redevance de quatre muids de blé moictange. — Titres de menus cens sur divers héritages situés à Tronville et sur le finage de cette commune.

D. 8. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 plan.

1221-1717. — Extrait du registre des obits de la Maison-Dieu de Ligny, en ce qui concerne le don fait, en 1221, par Henry, comte de Bar, pour le salut de son âme, de tout ce qu'il possédait de dîmes et terrage à Nant-le-Grand. — Vente par-devant les officiaulx de la cour de Toul, au même établissement de charité, par les exécuteurs testamentaires de Mgr Thiébault, curé de Nant, d'une grange sise audit lieu, moyennant 15 livres de bonne monnoie. — Procès entre la communauté de Nant-le-Grand, d'une part, et le collége de Ligny, le chapitre Saint-Maxe, de Bar, et le curé de Dammarie, d'autre. — Ces derniers sont condamnés, en leur qualité de décimateurs, à réparer la nef de l'église de cette paroisse — Abornement et plan du bois des malades appartenant au collége et Maison-Dieu de Ligny.

D. 9. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1565-1782. — Constitutions de rentes au profit du collége de Ligny, par plusieurs habitants de Nant-le-Grand. — Abornement et rôles divers des héritages possédés par ledit collége sur le territoire de la même communauté. — Baux des mêmes immeubles et des dîmes. — Requêtes présentées à l'évêque de Toul, par les habitants de Nant-le-Petit, à l'effet d'obtenir un curé ou un vicaire résidant en cette commune. — Etc.

D. 10. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1331-1783. — Rôle des terres et prés appartenant au collége de Ligny sur le territoire de Petit-Nançois. — Arpentage et abornement d'une pièce de pré, lieudit aux Glaires, même finage. — Transaction avec les habitants de

Villeroncourt au sujet d'une redevance en grains qu'ils devaient, chaque année, aux frères et aux sœurs de la Maison-Dieu de Ligny, 1331. — Acensement, par cet établissement, d'une pièce de pré située au finage dudit Villeroncourt. — Le seigneur de Claveau est capitaine et gouverneur de la ville et du comté de Ligny, 1481. — Etc.

D. 11. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1530-1780. — Constitution de rentes au profit du collége de Ligny, par des habitants de Nantoy.— Baux d'une pièce de pré située sur le finage de Menaucourt, connue sous le nom de l'Héritage-des-Malades.— Par son testament en date du 14 juin 1530, Demange Thiébault, prêtre prébendé en l'Hôtel-Dieu de Ligny, donne à cette maison un gagnage situé sur le territoire de Naix, à charge d'un anniversaire perpétuel le jour de la Madeleine.

D. 12. (Cahiers.) — 34 feuillets, papier.

1700. — Compte du revenu temporel du collége de Ligny, présenté par maître Claude Jehet, prêtre, chanoine de l'insigne église collégiale Notre-Dame de Ligny, comme maître et administrateur du dit collége, à très-haute et très-puissante Dame, Madame Marie-Magdeleine-Charlotte-Claire-Bonne de Clermont, duchesse de Luxembourg et de Piney, comtesse de Ligny, veuve de Mgr François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg et de Piney, comte de Ligny, etc. — Ce document donne, entre autres, les renseignements suivants : Marguerite de Savoie, douairière du comté de Ligny, en fondant le collége de cette ville, le 12 septembre 1585, lui a donné une rente de 1,200 francs barrois à prendre sur la terre de Tréveray. Le prince François de Luxembourg, son fils, pour éteindre cette rente, a obtenu de Rome, en 1587, une bulle portant union au dit collége de la chapelle Dame Asseline et de celle de Saint-Jean-de-froide-entrée, avec une chanoinie et prébende en la collégiale de Ligny. — Plus tard, cette chanoinie fut enlevée au collége et conférée par Charles Henry de Clermont, duc de Luxembourg, comte de Ligny, à messire Léon de Luxembourg, son beau-fils. — Un arrêt avait adjugé la moitié du revenu de la chapelle Saint-Jean-de-froide-entrée à MM. de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, lors de l'union à cet ordre des hôpitaux, Maisons Dieu, maladreries, etc. ; mais, par un édit du roi, du mois de mars 1693, cette portion de revenu fut restituée au collége. — Etc.

D. 13. (Cahiers.) — 33 feuillets, papier.

1763-1764. — Compte des revenus du collége, du 1er octobre 1763 au dernier jour de décembre 1764, présenté et affirmé par maître Joseph Vyart, chanoine de l'église Notre-Dame de Ligny, curé de la même ville, pardevant Nicolas-François Vayeur, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Bar, commissaire en cette partie. — Recette des revenus de la chapelle Dame Asseline. — Etat des revenus de la chapelle Saint-Jean-de-froide-entrée. — Payement au chapitre de Ligny de deux bichets de blé et de deux minottes d'avoine, pour le droit concédé au collége de prendre les sacrements en la paroisse et d'inhumer les corps de la charité au cimetière de la ville. — Etc.

D. 14. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1773-1774. — Compte du collége et Maison-Dieu de Ligny, rendu par Mlle Suzanne de Villiers, légataire universelle de M. Joseph Vyart, vivant prêtre chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Ligny, curé de cette ville et principal du collége, à M. Vayeur, conseiller du roi, délégué à cet effet par très-haut et très-illustre seigneur Louis-Marie-Florent du Chatelet-Lomont-d'Haraucourt, baron de Cirey, etc.— Liste nominative des détenteurs des vignes appartenant au collége, dans la contrée des Arpents et Citadelle. — Payement au receveur de la charité de Ligny, d'une somme de 42 francs pour l'arpent de bois que cet établissement a le droit de prendre dans les bois du collége.— Les sieurs Laugier, procureur, et Bellefontaine, reçoivent une indemnité pour avoir mis en ordre les archives du collége. — Etc.

D 14 Bis (1/2), D 14 Ter (1/2), D 14 Quat (1/2)

COLLÉGE DE VERDUN

D. 15. (Liasse.) — 2 pièces imprimées.

1766. — Lettres patentes du roi, portant confirmation du collége de Verdun. — Le personnel de cet établissement doit comprendre un principal, un sous-principal, deux professeurs de philosophie, un professeur de rhétorique, et cinq régents pour les autres classes. — Ces fonctions seront remplies par des personnes ecclésiastiques ou séculières, et l'enseignement sera gratuit. — L'union au collége de Verdun du prieuré du Mont-Saint-Martin, primitivement faite en faveur de l'éducation, est également confirmée.— La bibliothèque et les effets mobiliers appartenant audit collége, sont confiés à la garde du principal. — Les titres et papiers sont remis et placés conformément à ce qui est prescrit par l'édit de février 1763. — Etc.

D 15 bis Délibérations concernant l'administration du collége - 1763-1783 (150 feuillets)

D 23

D. 16. (Registre.) — 42 feuillets, papier.

1783-1791. — Délibérations relatives à l'administration du collége de Verdun. — L'auberge de la Bannière, à

Verdun, et celle des Trois-Rois, au faubourg du Pavé de cette ville, appartiennent au collége et sont laissées à loyer. — M. Garaudé, président honoraire au présidial, maire de Verdun, nommé par Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, administrateur dudit collége, est installé dans ses fonctions. — Frère Julien est nommé ermite au Mont-Saint-Martin. — Le collége de Verdun est mis en demeure, par le procureur général de la chambre des comptes de Paris, de justifier du droit dit de la chambrerie, dont il perçoit les revenus dans les villages de Woël, Brauville, Avillers et autres localités dépendantes du marquisat d'Hattonchâtel. — Le bureau d'administration du collége donne 400 livres pour les pauvres réduits à une extrême misère, par suite de la rigueur de l'hiver de 1788-1789. — Etc.

D. 17. (2 cahiers.) — 124 feuillets, papier.

1762. — Compte rendu par devant les membres composant le bureau d'administration du collége de Verdun, par Claude Collard, économe séquestre des biens dudit collége. — Inventaire détaillé des biens, rentes et revenus quelconques de cet établissement. — Payement de l'impression des affiches et avis publics à l'effet d'obtenir des professeurs. — Achat de deux sceaux ou cachets gravés aux armes du collége.— Versement de 822 livres à titre de don gratuit. — Remise par le Parlement de Metz, des titres et papiers dudit collége, lesquels avaient été déposés au greffe de cette cour. — Les recettes du comptable s'élèvent à 43,402 livres ; ses dépenses à 31,285 livres. — Etc.

D. 18. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1763-1769. — Comptes de Claude Collard, économe du collége de Verdun. — Achat de livres pour être distribués en prix aux élèves. — Achat d'instruments de physique. — Recettes des droits de la chambrerie s'élevant à 1,075 livres. — Célébration, dans l'église du collége, d'un service à l'occasion de la mort du Dauphin. — Recette de 220 livres pour la location du grand jardin au faubourg du Pavé. — Payement au sieur Lallement, d'une somme de 30 francs pour avoir mis en ordre la bibliothèque du collége. — Fourniture de missels aux paroisses de Mont-Saint-Martin et de Mehon. — Payement d'une somme de 75 livres pour achat d'un fusil à vent. — Etc.

D. 19. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1770-1774. — Comptes de Claude Collard, receveur économe du collége de Verdun. — Impression de 200 méthodes raisonnées et de 100 dissertations sur lesdites méthodes. — Payement des frais occasionnés par l'abornement de la côte des Morts, dépendant du prieuré du Mont-Saint-Martin, à Longwy. — Construction, pour le compte du collége, d'une maison à Rignéville. — Achat de tuyaux en bois de chêne pour la conduite des eaux de la fontaine des Roises. — Payement de réparations exécutées à la maison de ferme de Charny. — Célébration d'un service à l'occasion de la mort du Roi Louis XV. — Etc.

D. 20. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1775-1780. — Comptes de Claude Collard, receveur économe du collége de Verdun. — Payement de la part à la charge du collége dans le curage de la rivière de Meuse sur le territoire de Thierville. — Procès contre l'évêque de Verdun au sujet de la cure de Hautcourt. — Cotisation du collége dans la reconstruction de la cure de Rampont. — Versement de 180 livres à François Desjardins pour avoir peint le tableau et les environs de la salle des exercices du collége. — Payement de rentes foncières en vin, dues à l'hôpital Sainte-Catherine et à l'abbaye de Saint-Paul, de Verdun. — Etc.

D. 21. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1781-1785. — Comptes de Claude Collard, receveur économe du collége de Verdun. — Défrichement pour augmenter la contenance du grand jardin au faubourg du Pavé. — Abornement des terres du finage de Rignéville, et construction de murs autour du jardin appartenant au collége dans cette localité. — Procès intenté par le collége et M. Fressinet, curé de Longwy, contre le sieur Paquin, de Romain. — Payement d'une somme de 100 fr. pour la desserte de la chapelle du Mont-Saint-Martin. — Etc.

D. 22. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1786-1789. — Comptes de Nicolas Géminel, économe, receveur du collége de Verdun. — Me Lacour, avocat stipendié dudit collége, reçoit 50 francs pour ses gages annuels. — Payement de réparations faites à l'horloge de cet établissement. — Célébration, dans l'église du collége, de services funèbres pour le repos de l'âme de M. de Watronville, et pour le repos de celle de M. Collard, jadis receveur. — 50 francs sont versés à M. Jacob, avocat à Saint-Mihiel, chargé de représenter les administrateurs du collége de Verdun, à la rédaction de la coutume d'Hattonchâtel. — La part à la charge du collége dans la reconstruction de la maison curiale de Saint-Sauveur, à Verdun, est fixée à 14 livres 12 sols. — Les administrateurs font verser à Mgr. l'évêque de Verdun une somme de 400 livres pour être distribuée aux pauvres. — 200 livres sont également données au curé de Longwy pour aider les malheureux de cette ville et des environs (1789). — Etc.

D 23 Délibérations concernant l'administration du collége de Verdun 1763-1783 (150 feuillets)

COLLEGE DE BAR-LE-DUC (D 24-28)

Réintégration de la mairie de Bar-le-Duc en 1995

La sous-série GG (GG 65-69) du dépôt (E dépôt 460) contenait quelques liasses sur le collège Gilles de Trèves, qui ont été basculées en 1995 dans la série D.

D 24 **Gestion du collège Gilles de Trèves** : titres de fondation du collège du 24 septembre 1484, constitution de rentes, testament, donation de 50 000 F par Stanislas aux Jésuites, etc...
(94 pièces dont 9 sur parchemin, bon état, in 4°, inventaire détaillé)
1484-1792

D 25-26 **Economat du collège** : livres-journaux de recettes et dépenses de cet établissement.
1735-1792

25 (Coté 20 à 198, très bon état, in 4°) 1735-1762
26 (148 feuillets cotés et paraphés, très bon état, in 4°) 1762-1792

D 27 **Biens et revenus** : comptes rendus par les principaux et économes (30 comptes sur papier, assez bon état, in 4°).
1762-1792

D 28 **Régie des biens** : journaux de délibérations.
(40 feuillets, bon état, in 4°) 1764-1790